



COLLÈGE
DES MÉDECINS
DU QUÉBEC

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Procès-verbal de la sixième séance

tenue le 9 septembre 2022 par vidéoconférence

à compter de 8 h 30

Membres présents :

Dr Mauril Gaudreault
Dr Jean-Pierre Boucher
Dre Amélie Coutu
M. Jean-Pierre Dubeau
Dr Pierre Guérette
M. Daniel Hébert
Dr Martin Laliberté
Dre Christine Larocque

Mme Valérie Lévesque
Dre Francine Mathieu-Millaire
Dr Alain Naud
Dr Simon Patry
Dre Véronique Phan Cong
Mme Nathalie Pierre-Antoine
Dre Nathalie Saad
Dre Chantal Vallée

Secrétaire d'assemblée :

Dre Isabelle Tardif

Personnes ressources :

Me Linda Bélanger
Dr André Luyet
M. Stéphane Vallée
Mme Olga Rédikoultséva

Invités :

Dre Johanne Blais
Dr Sylvain Ladouceur

CONSEIL D'ADMINISTRATION
ORDRE DU JOUR – 9 SEPTEMBRE 2022



AFFAIRES PRÉLIMINAIRES	Objet	Responsable	Horaire cumulé
1. Ouverture de la réunion et appel nominal		Président	8 h 30
Présentation du Dr Sylvain Ladouceur, inspecteur à la DIP Présentation de la Dre Johanne Blais, inspectrice à la DDP		Directeur général	
2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration de conflits d'intérêts	Adoption	Président	
3. Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 10 juin et 7 juillet 2022	Adoption	DGA-Secrétaire	
4. Affaires découlant des procès-verbaux des séances précédentes			
4.1. Reconnaissance de la contribution des membres de comités au processus d'évaluation annuelle des comités	Information	Présidente du CDPCR	
ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT			
5. AGA 2022 – Lieu et heure	Adoption	DG et DGA-Secrétaire	
POINTS DE DÉCISION			
6. Prévisions budgétaires 2023-2024	Adoption	Président du CFA	
7. Cotisation annuelle 2023-2024	Adoption	Président du CFA	
8. Bilan et perspectives – Présentation de la Direction des finances et de l'informatique	Présentation	Directeur de la DFI	

CONSEIL D'ADMINISTRATION
ORDRE DU JOUR – 9 SEPTEMBRE 2022



COLLÈGE
DES MÉDECINS
DU QUÉBEC

POINTS D'INFORMATION

9. Rapport du président	Information	Président
10. Rapport de la Direction générale	Information	DG et DGA-Secrétaire
11. Divers <ul style="list-style-type: none">▪ Réflexion sur les communications du Collège	Information	

HUIS CLOS

12. Évaluation de la rencontre	Discussion	Président
		Fin de la rencontre

/20220909

1. Ouverture de la séance et appel nominal

Le président procède à l'appel nominal.

Le directeur général accueille et présente les médecins qui ont débuté leur mandat au Collège récemment :

- Dre Johanne Blais, inspectrice à la Direction du développement professionnel et de la remédiation
 - Dr Sylvain Ladouceur, inspecteur à la Direction de l'inspection professionnelle
-

2. Adoption de l'ordre du jour et déclaration de conflits d'intérêts

Le projet d'ordre du jour a été transmis aux membres en prévision de la séance.

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

Il est proposé par le docteur Simon Patry, appuyé par le docteur Pierre Guérette,

CDA-22-52

d'adopter l'ordre du jour de la séance du Conseil d'administration du 9 septembre 2022 tel que présenté à l'Annexe I du procès-verbal.

Adopté à l'unanimité.

3. Adoption des procès-verbaux des séances tenues les 10 juin et 7 juillet 2022

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du Conseil d'administration du 10 juin 2022 et de la séance extraordinaire du Conseil d'administration du 7 juillet 2022 sont déposés pour approbation.

Il est proposé par la docteure Véronique Phan Cong, appuyé par la docteure Chantal Vallée,

CRE-22-53

d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du Conseil d'administration tenue le 10 juin 2022 et de la séance extraordinaire du Conseil d'administration tenue le 7 juillet 2022.

Adopté à l'unanimité.

4. AFFAIRES DÉCOULANT DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES PRÉCÉDENTES

4.1. Reconnaissance de la contribution des membres de comités au processus d'évaluation annuelle des comités

La docteure Chantal Vallée, présidente du comité de développement professionnel continu et de remédiation, informe les membres de la décision prise par le comité à sa réunion du 16 juin 2022 relativement aux modalités de reconnaissance des crédits de formation continue pour le temps de préparation et de participation au processus d'évaluation annuelle des comités du Collège.

Le comité a statué qu'une durée de 2 heures, pour le temps consacré au processus d'évaluation annuelle du CA et des comités, sera admissible à la déclaration de formation continue dans les activités d'évaluation de l'exercice de la profession reconnues par le Collège (catégorie B). Pour le président du CA et les présidents de comités, le temps additionnel (pouvant aller jusqu'à 2 heures) pourra être reconnu, afin de considérer le temps supplémentaire consacré aux rencontres individuelles avec les membres du CA ou de comités et le temps consacré à la préparation de la synthèse de ces rencontres.

Elle ajoute qu'une communication à cet effet sera transmise aux membres de comités au courant de cet automne, les invitant à réclamer ces crédits de formation continue dans le cadre de leur déclaration de formation obligatoire annuelle.

En ce qui a trait aux membres du CA et des comités n'ayant pas d'obligation annuelle de formation continue au Collège, le comité de gouvernance se penchera sur leur rémunération dans le cadre du processus d'évaluation annuelle du CA et des comités.

ORDRE DU JOUR DE CONSENTEMENT

5. Assemblée générale annuelle 2022 – Lieu et heure

ATTENDU QUE le 4 novembre 2022 se tiendra, en mode hybride, l'Assemblée générale annuelle (AGA) du Collège des médecins du Québec;

ATTENDU QUE conformément aux articles 102 du *Code des professions* et 4.1.1 de la *Politique concernant les règles applicables pour la tenue d'une assemblée générale des membres du Collège des médecins*, le Conseil d'administration fixe la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale des membres;

ATTENDU QUE suivant l'article 68 du *Règlement sur l'organisation du Collège des médecins du Québec et les élections à son Conseil d'administration*, l'avis de convocation indiquant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée est transmis aux membres et aux membres du Conseil d'administration nommés au moins 30 jours avant la date de la tenue de l'assemblée;

ATTENDU QUE l'avis de convocation sera transmis le 28 septembre 2022;

ATTENDU QUE lors de la séance du 10 juin dernier, le Conseil d'administration a adopté le projet d'ordre du jour de l'AGA du 4 novembre 2022 (CDA-22-39), mais que le lieu et l'heure n'avaient pas encore été déterminés en raison des recherches nécessaires pour trouver un endroit approprié à la tenue d'un tel événement;

Il est proposé par le docteur Pierre Guérette, appuyé par la docteure Chantal Vallée,

CDA-22-54

de déterminer que l'Assemblée générale annuelle du Collège des médecins du Québec se tiendra en mode hybride le 4 novembre 2022, à compter de 10 h 30, à l'hôtel Fairmont Le Reine Elizabeth à Montréal, ainsi qu'en ligne.

Adopté à l'unanimité.

POINTS DE DÉCISION

6. Prévisions budgétaires 2023-2024

ATTENDU QU'en vertu de l'article 62 du *Code des professions*, le Conseil d'administration est chargé d'adopter le budget de l'ordre;

ATTENDU QUE le comité des finances et d'audit recommande au Conseil d'administration l'adoption des prévisions budgétaires 2023-2024;

Il est proposé par monsieur Daniel Hébert, appuyé par le docteur Simon Patry,

CDA-22-55

d'adopter les prévisions budgétaires 2023-2024 telles que présentées à l'Annexe II du présent procès-verbal.

Adopté à l'unanimité.

7. Cotisation annuelle 2023-2024

ATTENDU QUE le 4 novembre 2022 se tiendra l'assemblée générale annuelle (AGA) du Collège des médecins du Québec;

ATTENDU QUE conformément à l'article 103.1 du *Code des professions* (Code), le secrétaire de l'ordre doit transmettre aux membres, au moins 30 jours avant l'AGA, pour commentaires, l'information au sujet du montant de la cotisation annuelle et que l'information est accompagnée du projet de résolution modifiant ce montant, le cas échéant, des prévisions budgétaires pour l'année financière visée par la cotisation, incluant une ventilation de la rémunération des administrateurs élus, et d'un projet de rapport annuel;

ATTENDU QUE préalablement à cet envoi, le Conseil d'administration devra avoir déterminé le montant de la cotisation soumis à la consultation;

ATTENDU QUE lors de l'assemblée générale annuelle, le 4 novembre 2022, les membres de l'ordre seront consultés à nouveau au sujet du montant de la cotisation annuelle, conformément à l'article 104, al. 1 (3) du Code;

ATTENDU QUE l'article 85.1 du Code donne au Conseil d'administration le pouvoir de fixer, par résolution, le montant de la cotisation annuelle que doivent payer les membres de l'ordre ou certaines classes d'entre eux établies en fonction des activités professionnelles exercées, et ce, après avoir considéré le résultat des consultations des membres;

ATTENDU QUE la date avant laquelle cette cotisation doit être versée doit également être fixée par résolution;

ATTENDU QUE le Conseil d'administration a résolu (CDA-17-54) de fixer sa période d'inscription annuelle et de cotisation du 1^{er} avril au 31 mars de chaque année;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 85.1 du Code, une résolution fixant une cotisation annuelle est applicable pour l'année pour laquelle cette cotisation a été fixée et elle demeure applicable, tant qu'elle n'est pas modifiée, et ce, pour chaque année subséquente;

ATTENDU la nécessité pour le Collège de continuer à assumer l'ensemble de ses devoirs et obligations prévus au *Code des professions*, à la *Loi médicale*, de même qu'aux règlements qui en découlent et de maintenir en conséquence le niveau des activités associées à ces devoirs et obligations;

ATTENDU l'importance que le Collège assume un leadership fort dans plusieurs dossiers structurants pour l'avenir de la profession;

ATTENDU la nécessité d'indexer la cotisation annuelle minimalement à l'indice des prix à la consommation (IPC), afin de couvrir la croissance annuelle des dépenses d'opération;

ATTENDU QUE la cotisation actuelle payée en 2022-2023 par les membres actifs est de 1 735 \$, et que l'augmentation proposée concernant ce groupe de médecins constitue une majoration de 90 \$ du montant total fixé;

ATTENDU QU'il n'y a pas lieu de majorer la cotisation de la classe des membres inactifs, lesquels paient une cotisation annuelle de 100 \$;

Il est proposé par la docteure Chantal Vallée, appuyé par le docteur Pierre Guérette,

CDA-22-56

de consulter les membres quant aux éléments suivants :

- 1) augmenter le montant de la cotisation annuelle applicable pour la classe des membres actifs;**

- 2) **appliquer cette augmentation pour l'année 2023-2024 débutant le 1^{er} avril 2023;**
- 3) **approuver les montants de cotisations fixés pour l'année 2023-2024, à savoir :**

Membre actif :	1 825 \$
Membre inactif :	100 \$

Adopté à l'unanimité.

8. Bilan et perspectives – Présentation de la Direction des finances et de l'informatique

Monsieur Stéphane Vallée, directeur de la Direction des finances et de l'informatique, présente le bilan d'activités de sa direction, ses grands dossiers en cours et les perspectives et objectifs pour la prochaine année. Il répond ensuite aux questions des administrateurs.

La présentation de la Direction des finances et de l'informatique est disponible à l'Annexe III du procès-verbal.

POINTS D'INFORMATION

9. Rapport du président

Le docteur Mauril Gaudreault informe les membres des dernières nouvelles de sa Tournée régionale et fait le résumé des sujets discutés lors de ses rencontres avec les médecins du Québec.

Le docteur Gaudreault rappelle que cette séance du Conseil d'administration est la dernière réunion à laquelle assistent les docteurs Christine Larocque, Francine Mathieu-Millaire, Véronique Phan Cong et monsieur Jean-Pierre Dubeau, dont le mandat au sein du Conseil d'administration se termine d'ici octobre prochain.

Leur contribution aux activités du Conseil d'administration sera soulignée lors d'un souper qui aura lieu le 20 octobre 2022 et qui rassemblera les administrateurs sortants, les membres du Conseil d'administration qui poursuivront leur mandat et les nouveaux élus.

Motion de remerciements à l'endroit des administrateurs sortants

ATTENDU QUE les mandats des docteurs Christine Larocque, Francine Mathieu-Millaire, Véronique Phan Cong et de monsieur Jean-Pierre Dubeau au sein du Conseil d'administration se termineront en octobre prochain;

ATTENDU QUE l'assemblée tient à les remercier pour leur contribution significative aux activités du Conseil d'administration du Collège des médecins du Québec et leur implication au sein d'autres comités du Collège;

Il est proposé par monsieur Daniel Hébert, appuyé par le docteur Simon Patry,

CDA-22-57

d'adopter une motion de félicitations et de remerciements à l'endroit des docteurs Christine Larocque, Francine Mathieu-Millaire, Véronique Phan Cong et de monsieur Jean-Pierre Dubeau afin de souligner leur contribution à la gouvernance du Collège des médecins du Québec et à la réalisation de sa mission de protection du public tout au long de leur mandat de membre du Conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité.

10. Rapport de la Direction générale



Le docteur Luyet présente ensuite le sommaire des dossiers ayant occupé l'ensemble des directions du Collège depuis le Conseil d'administration de juin 2022.

11. Divers

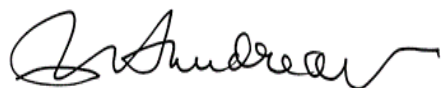
Réflexion sur les communications du Collège



HUIS CLOS

12. Évaluation de la rencontre

Sur proposition dûment appuyée, l'assemblée est levée à 12 h 57.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Mauril Gaudreault". The script is fluid and cursive, with a prominent initial "M".

Mauril Gaudreault, M.D.
Président

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Isabelle Tardif". The script is cursive and elegant, with a prominent initial "I".

Isabelle Tardif, M.D.
Secrétaire

Les prévisions budgétaires sont disponibles dans le *Document de consultation : cotisation annuelle, prévisions budgétaires et rémunération des membres du Conseil d'administration 2023/2024* disponible sur le site web du Collège